

UN FRUIT À PORTÉE DE MAIN POUR L'AFRIQUE



Akello Brenda, agricultrice d'Amuru, en Ouganda, récoltant du corossol. Crédits : ESAFF Ouganda

COMMENT LE SOUTIEN AUX
SYSTÈMES SEMENCIERS
GÉRÉS PAR LES
AGRICULTEURS OUVRE LA
VOIE À DES SYSTÈMES
ALIMENTAIRES RÉSILIENTS
ET DIVERSIFIÉS EN
AFRIQUE

À consulter également :

seedsforresilience.org

www.oxfamnovib.nl

MESSAGES CLÉS

- Les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs sont **essentiels pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle** des petits agriculteurs à travers l'Afrique, mais ils **manquent cruellement de soutien politique** et d'investissements.
- La mise en œuvre de mesures politiques de soutien aux systèmes semenciers gérés par les agriculteurs contribue à **la réalisation de plusieurs objectifs politiques nationaux et internationaux**.
- Les mesures que les décideurs politiques peuvent mettre en œuvre comprennent le soutien aux banques de semences communautaires, la sélection végétale participative, le contrôle de qualité décentralisé et **un espace juridique permettant aux agriculteurs** de produire, d'échanger et de commercialiser leurs variétés paysannes.
- Les agriculteurs devraient être associés aux **processus décisionnels pertinents** et à la gouvernance du secteur semencier aux niveaux local et national, et leur **gestion des ressources génétiques, des savoirs et des données** devrait être respectée et renforcée.

INTRODUCTION

Le lancement du **Cadre politique de l'Union africaine (UA) sur les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs (SSGA)** et la reconnaissance officielle du rôle essentiel que jouent les systèmes semenciers paysans dans une production alimentaire durable et diversifiée marquent une **transition fondamentale** vers des systèmes alimentaires plus résilients, plus sûrs et plus souverains en Afrique. Comme le souligne le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) 2026–2035, la promotion et le soutien des SSGA sont essentiels au développement de systèmes alimentaires durables, collaboratifs et diversifiés, capables de résister aux défis du changement climatique.

Une récente étude exploratoire approfondie de l'Union africaine confirme que **les SSGA fournissent 80 % à 90 % de toutes les semences plantées** sur le continent africain. Alors que les circuits commerciaux formels dominent certaines cultures de rente comme le maïs hybride, le soja et certains légumes, les petits agriculteurs — majoritairement des femmes — maintiennent les cultures vivrières de base (telles que le sorgho, le mil, les haricots et le manioc) essentielles à la sécurité alimentaire, à la diversité et à la résilience de l'Afrique.

Et ce, bien que **les SSGA aient été historiquement exclus des programmes d'appui gouvernementaux** et ne soient pas reconnus par la plupart des politiques et lois semencières nationales et régionales du continent. En matière de financement, on estime que les SSGA ont reçu **moins de 0,5 %** des investissements dans l'innovation agricole destinés aux pays du Sud.

EN INVESTISSANT DANS LES SYSTÈMES SEMENCIERS GÉRÉS PAR LES AGRICULTEURS, LES GOUVERNEMENTS AFRICAINS PEUVENT FAIRE PROGRESSER LEURS OBJECTIFS NATIONAUX ET HONORER DE MULTIPLES OBLIGATIONS INTERNATIONALES :

I. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DIVERSITÉ NUTRITIONNELLE RENFORCÉES

La sécurité alimentaire est impossible sans une sécurité semencière constante. Les SSGA garantissent la production alimentaire en rendant les semences physiquement et financièrement accessibles aux petits agriculteurs. La grande diversité des cultures et des variétés cultivées par ces agriculteurs a un impact positif sur la diversité alimentaire et la nutrition globale des ménages. [Contribue p. ex. à : Déclaration de Kampala sur le PDDAA, ODD 2 et 3, PIDESC art. 11]

II. CONSERVATION ET PROTECTION DE L'AGROBIODIVERSITÉ

Les SSGA sont le principal mécanisme de conservation in situ (à la ferme) de l'agrobiodiversité. Les agriculteurs sélectionnent, cultivent et conservent en permanence des semences en fonction de conditions agroécologiques spécifiques. Cette pression de sélection permet aux variétés locales de s'adapter aux ravageurs et à l'évolution du climat, et freine **l'érosion génétique** en maintenant vivants des caractères diversifiés et les savoirs traditionnels qui y sont associés. [Contribue p. ex. à : CDB art. 6, TIRPAA art. 5 et 6, cibles 4 et 10 du CMB]

III. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉSILIENCE

La grande diversité des cultures et des variétés maintenues par les petits agriculteurs, associée au caractère hétérogène de nombreuses variétés locales, constitue une mesure de protection contre les chocs et les stress climatiques. Les banques de semences communautaires offrent un filet de sécurité en cas de mauvaises récoltes et permettent aux agriculteurs de réensemencer leurs champs en cas de conditions météorologiques défavorables. [Contribue p. ex. à : ODD 13 ; CCNUCC art. 4]

IV. AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX

Le fonio, la roquette et le quinoa ne sont que quelques exemples de cultures à forte valeur ajoutée autrefois négligées par les marchés commerciaux, qui n'ont survécu que grâce aux SSGA et aux collectes à l'état sauvage. Les entreprises semencières paysannes peuvent générer des revenus en vendant des semences de qualité de variétés adaptées localement, tandis que de nombreux petits agriculteurs tirent un revenu complémentaire de la vente de leurs excédents de semences sur le marché local. Soutenir les SSGA peut remédier aux inégalités actuelles du système agroalimentaire et réduire les inégalités de 15 % en 2033, conformément au programme stratégique de transformation de l'Afrique. [Contribue p. ex. à : Charte africaine art. 21 et 22, Agenda 2063 de l'UA]

V. COHÉSION SOCIALE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

La gestion collective des semences renforce les liens communautaires, instaure une confiance mutuelle et suscite l'espoir en l'avenir. Les banques de semences communautaires, lorsqu'elles sont gérées de manière équitable, responsable et inclusive, peuvent servir d'infrastructures locales de paix et contribuer directement à la cohésion sociale et à la consolidation de la paix, en particulier dans les régions fragiles ou sortant d'un conflit. [Contribue p. ex. à : Agenda 2063 de l'UA, UNDROP art. 24]

VI. PROTECTION DE LA SOUVERAINETÉ SEMENCIÈRE ET DE L'AUTOSUFFISANCE DE L'AFRIQUE

Les SSGA préservent et protègent le patrimoine de l'Afrique. Ils sont les principaux gardiens des aliments ancestraux, des ressources génétiques et des savoirs traditionnels de l'Afrique. Leur ancrage dans les réseaux et les systèmes de production locaux offre en outre d'importantes protections contre des chocs tels que la Covid-19 et les perturbations des marchés mondiaux (alimentaires). [Contribue p. ex. à : UNDROP art. 19, CDB art. 8, Déclaration de Kampala sur le PDDAA]

DES GARANTIES POUR L'ÉPANOUISSEMENT DES SSGA

Soutenir les SSGA implique de permettre aux petits agriculteurs de faire leurs propres choix quant aux cultures à produire et à la manière de gérer leurs semences. Il ne s'agit PAS de « formaliser l'informel ». Par exemple, certaines communautés peuvent choisir d'investir dans des entreprises semencières paysannes, tandis que d'autres peuvent préférer rester à l'écart des marchés et des réglementations formels.

Les droits des agriculteurs reposent sur quatre principes fondamentaux :

- La protection des **connaissances traditionnelles et des pratiques autochtones** présentant un intérêt pour les ressources phytogénétiques.
- Le droit de **participer équitablement** au partage des avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques.
- Le droit de **participer** aux processus décisionnels nationaux et locaux concernant la diversité des cultures et les politiques agricoles.
- Le droit de **conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre** des semences de ferme et du matériel de multiplication.

COMMENT SOUTENIR LES SSGA

Les gouvernements disposent d'un large éventail de mesures pour soutenir les SSGA. Parmi les plus importantes et les plus efficaces identifiées par la Communauté de pratique sur les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs figurent :

- Reconnaître les **systèmes semenciers gérés par les agriculteurs** dans les politiques et législations nationales comme une composante légitime et essentielle du secteur semencier.
- Mettre en place des **mécanismes de financement public** pour les SSGA.
- Soutenir les **banques de semences communautaires** et leur intégration aux banques de gènes nationales pour faciliter l'accès des agriculteurs au matériel génétique.
- Investir dans la **sélection participative** et les réseaux paysans-chercheurs.
- Mettre en œuvre des **systèmes de garantie participatifs** décentralisés pour maintenir et améliorer la qualité des semences.
- Renforcer les marchés locaux et créer un espace juridique pour la **production locale de semences** par les agriculteurs, leur échange et leur commercialisation, y compris des mesures simplifiées d'enregistrement des variétés paysannes (hétérogènes).
- Concevoir des modèles sui generis de protection des obtentions végétales ou adapter la législation existante afin de **tenir compte de la diversité**.
- Assurer la **protection** des ressources génétiques et des savoirs traditionnels liés à l'innovation paysanne, dont la gouvernance des données issues des SSGA.



Des agriculteurs zambiens présentent leur récolte lors du Festival zambien des semences et aliments traditionnels 2024 à Lusaka. Crédits : Diana Mapulanga, CTDZ Zambie.

« CERTAINES DES FAIBLESSES ET CONTRAINTES ACTUELLES DES SYSTÈMES SEMENCIERS GÉRÉS PAR LES AGRICULTEURS CONSTITUENT AUSSI LES PLUS GRANDES OPPORTUNITÉS DE RENFORCER LA SÉCURITÉ ET LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRES SUR LE CONTINENT. »

HILTON MBOZI, CONSEILLER EN SÉLECTION VÉGÉTALE PARTICIPATIVE



Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de la Norvège. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité d'Oxfam et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant le point de vue des bailleurs de fonds.